



DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ POUR LA JOURNÉE TÉLÉTHON DU 03/12/2022



(CASQUE OBLIGATOIRE)

Nom et Prénom du **PARTICIPANT UTILISATEUR**

Téléphone: (+ __) _____ Adresse mail:

Adresse complète

Code postal: _____ Ville

Marque & Modèle du véhicule : Immatriculation ou n° de série

ROULAGE & ASSURANCE (OBLIGATOIRE SUR CIRCUIT – COMPRISE DANS L'INSCRIPTION)

RESPONSABILITÉ CIVILE CIRCULATION CIRCUIT (RC PISTE) – GRAS SAVOYE

Conformément aux prescriptions du Livre II - Titre I du Code des Assurances portant obligation d'assurance en matière de circulation des véhicules à moteur, Gras Savoye vous permet d'être garanti pour la circulation de votre véhicule sur circuit, en dehors de toute compétition officielle ou non ou usage professionnel (location, stages de pilotages...) Cette garantie a pour but de garantir les dommages que vous pourriez causer à autrui lors des sessions de roulage, sur piste, ou dans les paddocks.

Convention d'utilisation de la piste à usage d'entraînement ou de perfectionnement, pratiqué individuellement ou en groupe.

L'utilisateur reconnaît, par la signature de cette présente décharge, entreprendre les séances de roulage libre organisées par la SARL Circuit des Écuysers sous son entière responsabilité, et déclare accepter les risques inhérents à cette discipline. Il renonce ainsi irrévocablement à tous recours, pour lui-même et tous ses ayants droits, à quelque titre que ce soit, contre les propriétaires ou exploitants du site, les constructeurs, les organisateurs, l'équipe de secours, les commissaires de piste, ou tout autres personnes qui en relèvent à titre quelconque, ainsi que les assureurs des sociétés.

Il déclare avoir pris connaissance de la piste et de ses dispositifs de sécurité avant de commencer les essais, et accepte sans réserve l'état dans lequel ils se trouvent, renonçant donc à pouvoir exercer une action à l'encontre du Circuit et des organisateurs, qu'il soit accidenté de son fait ou de celui d'une autre personne sur la piste (panneateur, photographe, commissaire de piste, équipe de sécurité, ...), ou pour tout autre raison. La direction du Circuit et/ou l'organisateur ne peuvent être tenus responsables des accidents dont pourraient être victimes les usagers (pilotes et accompagnateurs), tant au niveau corporel que matériel, ni des vols ou litiges survenant entre utilisateurs et/ou accompagnateurs.

Il s'engage à prendre à sa charge toutes les dégradations qu'il pourrait occasionner au titre d'utilisateur de ce Circuit, sur la base d'un devis établi par le Circuit et ses organisateurs.

Les organisateurs se réservent les droits, d'interrompre à tout instant l'évolution des utilisateurs pour des raisons de sécurité, et d'exclure de façon définitive un participant ou un accompagnateur dont le comportement empêcherait le bon déroulement de la journée ; Les personnes concernées ne pourront prétendre à aucun remboursement des frais d'inscription, même partiellement.

Il reconnaît avoir pris connaissance et accepté l'intégralité du Règlement Intérieur du Circuit des Écuysers affiché dans son enceinte. Le participant utilisateur dénommé ci-dessus, déclare être titulaire du permis de conduire ou du CASM en cours de validité.

Le pilote déclare que lui-même et ses accompagnateurs sont couverts par une assurance qui garantit pour eux et pour les tiers l'usage du véhicule dans les conditions d'essais sur Circuit.

Le pilote déclare accepter les risques encourus par la présence d'un passager majeur à ses côtés, et accepte l'entière responsabilité du passager qu'il autorise à monter à ses côtés. Pour un passager mineur (16 ans minimum), le pilote s'engage à être muni d'une autorisation du responsable légal de celui-ci.

L'utilisateur reconnaît être le seul responsable du véhicule utilisé et s'engage à ne pas prêter ce véhicule à un autre conducteur qui ne serait pas inscrit à cette journée et qui n'aurait pas signé les documents prévus à cet effet.

Données à caractère personnel :

Les Parties déclarent se conformer aux dispositions de la loi no 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004 (la « Loi Informatique et Liberté ») ainsi qu'au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 sur la protection des données (RGPD).

Le Circuit des Écuysers ne conservera les données à caractère personnel qui pourraient lui être confiées dans le cadre de l'exécution du présent contrat que pour la durée de celui-ci et uniquement dans le but d'assurer la sécurité et la conformité des usagers du Circuit et de son personnel.

Hormis une utilisation pour les besoins d'exécution du traitement, Le Circuit des Écuysers s'interdit de procéder à la communication, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit, des données qui pourraient être collectées et/ou transmises à l'occasion de l'exécution du présent contrat.

Fait à Beuvardes, le

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus et accepte les conséquences de toutes fausses déclarations. »

Signature, précédée de la mention manuscrite

« luet approuvé »:

Documents présentés lors de mon inscription (zone complétée par le personnel du circuit des écuysers):

Permis de conduire en cours de validité

Carte de Grise du véhicule